

CONFÉRENCE
DE
M. STÉPHANE ARNOULIN

Directeur-Fondateur de *L'Indépendance*



SUJET :

De la nécessité pour les Commerçants et les Industriels de prendre désormais, dans les affaires publiques, le rôle prépondérant qui leur revient justement et d'organiser enfin la défense sociale contre les entreprises du socialisme.



PARIS
IMPRIMERIE WALTENER & C^{ie}
2, Place du Caire, 2
—
1910

Bibliothèque Maison de l'Orient



134877

*A. M. Salmon Reims, a
Bien affectueux souvenir de son très reconnaissant,
Stéphane Arnoulin*

CONFÉRENCE

DE

M. STÉPHANE ARNOULIN

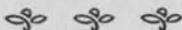
Ancien Professeur de Philosophie de l'Université

Ancien Secrétaire de la Rédaction du "SIÈCLE"



SUJET :

De la nécessité pour les Commerçants et les Industriels de prendre désormais dans les affaires publiques le rôle prépondérant qui leur revient justement et d'organiser enfin la défense sociale contre les entreprises du Socialisme (1).



MESSIEURS,

J'ai à cœur de vous remercier tout d'abord, au nom de mes Collaborateurs et en mon nom personnel, d'avoir bien voulu, à cette époque de l'année, où l'on est si heureux de s'échapper de la grande ville pour chercher à la mer ou à la campagne à la fois fraîcheur, calme et repos, venir écouter le discours d'un homme qui n'a pourtant pas d'autre prétention que de présenter publiquement, en un résumé succinct, un ensemble d'idées qui vous sont, je le crois, communes à tous ici.

Mais ce court résumé, une fois exposé, il s'agit d'en tirer la conclusion sous forme de résolutions nécessaires. Car l'occasion s'offre à vous aujourd'hui, unique depuis peut-être quarante ans, depuis la fondation de la troisième République, de parler haut, de vous faire entendre et d'obliger les pouvoirs publics à tenir enfin compte de vos revendications.

A vrai dire, les pouvoirs publics paraissent y mettre cette fois de la bonne volonté. Naguère, ils vous écoutaient d'une oreille trop distraite, et voici qu'ils viennent maintenant à vous et qu'ils déclarent hautement devant le pays que, si la politique pure a son intérêt, elle a pris tout de même jusqu'ici trop de place

(1) Cette conférence a été prononcée, le Mardi 19 Juillet, à 3 heures, à la Salle Bayard, Rue Bayard, devant une assemblée de commerçants et d'industriels.

dans les débats parlementaires, dans les discussions publiques, qu'elle a eu pour effet d'agiter beaucoup trop un pays, où la majorité des citoyens réclame surtout le droit de travailler en paix.

Eh bien ! il nous faut entretenir nos gouvernants dans ces excellentes dispositions.

Vous venez, il y a quelques jours à peine, d'entendre des déclarations toutes nouvelles et presque inattendues de quelques-uns de nos principaux hommes d'Etat. Parmi ceux-là, un de mes anciens condisciples, qui a fait un joli chemin depuis le jour où nous avons quitté ensemble le lycée de Nantes, puisqu'il préside aujourd'hui le conseil des Ministres, M. Aristide Briand doit, n'en doutez pas, le succès extraordinaire qui a accueilli sa déclaration ministérielle et ses répliques à ses contradicteurs tout autant qu'à son éloquence si habile et si forte, à cette claire intelligence qu'il vient de montrer des véritables intérêts du pays avec lesquels, et c'est votre honneur, Messieurs, se confondent si bien les vôtres.

Dans ma carrière de journaliste, on ne me reprochera pas d'avoir jamais flagorné un homme au pouvoir, et ce n'est certainement pas par un camarade de classe que je commencerai. Mais, au moment où je parle de M. Aristide Briand, qui gagne de jour en jour sur le parti républicain tout entier une autorité de plus en plus grande, je ne puis m'empêcher de faire cette observation qui s'impose, je crois, à tous ceux qui prennent la peine de réfléchir : si les idées politiques de cet homme d'Etat se sont modifiées, en devenant de plus en plus pratiques et sages, c'est que, depuis bientôt cinq ans qu'il exerce le pouvoir, il a su y acquérir cette expérience qui ne s'acquiert bien, vous le savez assez, Messieurs, que par la pratique quotidienne des hommes et des faits de la vie réelle. Il devait en résulter bientôt, pour l'homme de bonne foi qu'il est, cette évidence que, tout en continuant à poursuivre le même but, l'amélioration du sort de ceux qui ont le plus à lutter pour la vie, il devait recourir à de tout autres méthodes que celles qui lui avaient paru bonnes au début.

Qui eût jamais pensé, il y a douze ans, que M. Aristide Briand ferait un jour à la tribune de la Chambre le procès de l'étatisme, et avec quel bonheur d'expression ! C'est aux socialistes qu'il s'adressait, le 27 juin dernier, lorsqu'il s'écriait : « C'est toujours vers l'Etat qu'on se tourne ! » laissant déjà assez entendre par ces paroles ironiques en quelle pauvre estime il tient certaines théories socialistes ~~.....~~

Puis, tout aussitôt, voulant expliquer sa pensée tout entière, il ne ménageait pas les critiques aux théoriciens de l'Etat-Providence, à qui il lançait ce reproche si justement mérité :

« Il est infiniment moins commode de faire comprendre à des travailleurs, de quelque catégorie qu'ils soient, l'effort de solidarité, de cotisation, l'action d'ensemble, que de venir leur dire : « Vous souffrez ? Votre misère va cesser parce que nous obtiendrons de la Chambre le vote de lois qui feront disparaître vos maux ; c'est l'Etat qui, se substituant à vos initiatives individuelles, interviendra et vous apportera le remède. »

Et il finissait par ce cri énergique de sa conscience : « Eh bien ! non. Ce n'est pas vrai ! »

Ce n'est pas un autre langage que tenait, il y a plus de quarante ans, un autre homme d'Etat, un orateur tel qu'on a pu dire, du vivant même de Gambetta, qu'il était la voix la plus éloquente du parti républicain. Formulant en style lapidaire l'idée de l'Etat suivant la théorie individualiste, Challemel-Lacour écrivait : « L'Etat n'est pas, comme on se l'est imaginé, une grande société universelle, destinée à procurer tous les biens, à exécuter dans le plus bref délai et par la voie la plus courte toutes les entreprises utiles, à guérir ou à atténuer tous les maux. L'Etat est un établissement de sûreté, voilà tout. »

Ce qui revient à dire que l'Etat a par essence une double fonction qui est de garantir les citoyens contre tout abus de l'injustice ou de la force ; il leur doit assurer la justice au dedans et la protection contre toute agression du dehors.

Si l'on trouve cette définition, cette délimitation des droits de l'Etat trop absolue, on peut adoucir ce qu'elle a de trop dur en apparence, en ajoutant que l'Etat a l'obligation d'assurer aux particuliers les services publics dont il leur serait impossible de se charger, ce qui signifie aussi qu'il ne doit, en aucun cas, prendre lui-même à sa charge une entreprise quelconque que les particuliers peuvent avec leurs propres forces mener à bien.

Et voilà la ferme doctrine, bien dans la tradition révolutionnaire et républicaine, dont vous êtes bien pénétrés, Messieurs, et dont il faudrait que tout le monde fût autant pénétré que vous-mêmes.

C'est, hélas ! pour n'avoir pas défendu de toute leur énergie cette grande doctrine libérale, que les républicains ont permis au socialisme de faire, en si peu d'années, une marche en avant telle que, aujourd'hui, ceux qui se montraient encore hier si indifférents, sous le fallacieux prétexte que la politique ne les intéressait pas, crient bien haut qu'il faut à tout prix tenter d'enrayer ce mouvement qui ne peut aboutir qu'à des déceptions sans nombre, à travers les expériences les plus coûteuses, sans qu'on soit bien assuré que tout ne se terminera pas, sinon par une épouvantable faillite de l'Etat, du moins par une crise financière telle que, cette fois, les yeux de tous s'ouvriraient enfin à la lumière.

N'oublions pas, Messieurs, que notre budget de dépenses a déjà, depuis deux ans, dépassé le quatrième milliard et qu'il atteindra bientôt, du train dont on y va, le cinquième.

Quand jadis, sous la Restauration, le même budget atteignit simplement le deuxième milliard, le baron Louis dit aux députés : « Saluez ce milliard, Messieurs, vous ne le verrez plus. »

Nos députés en ont vu bien d'autres

Je ne sais plus quelle publication nous montrait, il y a quelques années, les différentes nations personnifiées par un de leurs habitants, portant sur ses épaules un sac sur lequel figurait le chiffre de la dette nationale. Un colosse fléchissait sous un poids de millions ridicule ; le Français, de moyenne taille, mais bien découpé, vif, alerte, portait gaillardement son superbe poids de milliards, comme un méchant poids de cent écus.

C'est justement cette aisance à porter et à supporter nos impôts, toujours grossissants, qui donne envie à nos gouvernants et nos représentants d'augmenter

la charge. Le Français, né malin, mais aussi toujours quelque peu glorieux, plie et ne rompt pas, tel le roseau de la fable du Chêne et du Roseau. Dites-lui qu'il est un chêne, il se raidira et portera bien davantage.

Sommes-nous quelquefois assez simples, pour ne pas dire plus ?

Car c'est bien facile de crier : « C'est la faute au Gouvernement, c'est la faute à ces sales députés !... » Combien sont-ils de parents qui rêvent que l'on crée pour leur progéniture une fonction publique, de tout repos, quand il n'y en a plus de vacante à prendre, où elle se laissera vivre, en voyant venir de cinq ans en cinq ans, à mesure que les frais de la vie augmentent, des promotions qui la mettront à même de lutter contre les difficultés de la vie... sans beaucoup combattre !

Un million de fonctionnaires ou d'assimilés, tel est à peu près le chiffre d'aujourd'hui ; trente-neuf citoyens travaillent pour assurer l'existence de l'un d'entre eux, en gémissant de n'être pas à sa place, en rêvant de la prendre.

Je vous dis que nous n'avons pas le droit de nous plaindre.

« L'Etatisme, a écrit M. Gustave Le Bon, a pour expression et soutien le fonctionnarisme. Etatisme et fonctionnarisme sont les deux noms d'une même chose. Pour réduire la puissance de l'Etatisme, il faudra d'abord diminuer celle des fonctionnaires. »

Ce n'est pas précisément ce qui se prépare. J'ai été de ceux, et je ne le regrette pas, qui ont lutté dans la presse pour permettre aux fonctionnaires, tels que les membres de l'Université, par exemple, de s'associer, non seulement pour défendre leurs propres intérêts, moraux et matériels, mais pour avoir le droit de discuter ensemble les meilleurs moyens d'améliorer les services publics dont ils sont chargés, et cela pour le plus grand bien de tous. Mais toujours a été loin de moi la pensée qu'on pût les autoriser à former des syndicats qui traiteraient de puissance à puissance avec l'Etat, se révolteraient contre le Gouvernement, quand le Gouvernement ne leur céderait pas. — Vous vous rappelez la grève des postiers, qui vous fut si préjudiciable.

Un ministre des Finances, M. Caillaux, dont je suis loin d'approuver la politique financière, me paraît avoir vu ici très juste quand il a dit, en voyant se préparer, par ce syndicat de fonctionnaires, une nouvelle oligarchie : « Si l'on écoutait certaines théories, le pouvoir ne serait plus à la nation, il serait aux fonctionnaires ; on aurait constitué un véritable mandarinat. Ce ne serait pas la peine d'avoir fait la Révolution pour tomber sous une pareille domination. »

Pour parler ainsi, sommes-nous les uns et les autres, les ennemis des fonctionnaires ? Point du tout, nous voulons simplement qu'ils ne soient pas nos maîtres.

Et nous nous opposerons à cette tyrannie nouvelle, comme nous entendons nous opposer désormais à toutes les autres tyrannies syndicales.

Messieurs, de même que nous trouvons fort bon aujourd'hui, mes amis politiques et moi, que l'Etat permette, au nom de la liberté, à ses fonctionnaires de s'associer — j'en ai dit tout à l'heure les raisons — de même nous demeurons reconnaissants à Waldeck-Rousseau d'avoir donné aux employés et aux ouvriers la loi qui leur permet de se syndiquer, car nous voyons dans cette loi une nouvelle conquête de la liberté.

Mais nous ne voulons pas que cette liberté, qui a été accordée aux employés et aux ouvriers, dégénère en licence et devienne une oppression pour d'autres.

Le jour où le Gouvernement a cédé aux sommations des postiers, l'illustre Pataud a écrit dans un article de journal que les gouvernants « commettaient une faute impardonnable en laissant prendre conscience de leur force à des agents qui ne s'en doutaient guère ».

L'éminent sociologue — ce n'est pas de Pataud que je parle — l'éminent sociologue que je citais tout à l'heure, M. Gustave Le Bon, dans un article intitulé : « Le rôle politique de la peur », écrit ceci :

« Le fantôme de la peur est, à lui seul, extrêmement redoutable, mais il le devient beaucoup plus encore quand se joignent à lui ceux de la haine et de l'envie. Leur association dirige toute notre politique actuelle. »

Et il ajoute : « Sous l'influence de la peur, on a gouverné, presque exclusivement depuis vingt ans, au profit de la classe ouvrière, ne cessant d'irriter le Commerce et l'Industrie par des lois vexatoires et des menaces d'impôts plus vexatoires encore. »

Parmi ces lois vexatoires, dont nous sommes menacés, figure en bon rang la réforme fiscale qui doit remplacer par un impôt sur le revenu les cinq contributions directes (personnelle mobilière, propriété bâtie, propriété non bâtie, portes et fenêtres, patentes). Or, vous savez, Messieurs, que l'impôt sur le revenu ne peut rendre tout ce qu'on en attend qu'à la condition expresse que tous les revenus soient bien connus du fisc, et vous savez encore mieux que cela ne peut se faire que par la plus tyrannique des inquisitions.

Voulez-vous, Messieurs, connaître sur l'impôt sur le revenu l'opinion d'un ministre des Finances, dont il serait difficile de dire qu'il ne connaît pas la question. — Je vous citerai son nom tout à l'heure.

Voici en quels termes cet homme d'Etat combattait, il y a quelques années, devant la Chambre, ce fameux projet de réforme fiscale :

« Pouvez-vous, s'écriait-il avec une ardente conviction, sans témérité, sans crainte de mécomptes, qui engageraient gravement votre responsabilité devant le pays, toucher à des impôts directs qui, s'ils ont de grands défauts, — je suis le premier à le reconnaître — ont aussi leurs qualités et dont le produit ne s'élève pas à moins de 500 millions ?

« Notre système d'impôts directs a encore un autre avantage, c'est d'être aussi peu gênant que possible, car il comporte le minimum de collaboration du contribuable avec l'Administration. Demande-t-on aujourd'hui au contribuable d'apporter à l'Administration l'évaluation de ses revenus et de ses capitaux, comme on le fait à l'Etranger ? Nullement. Tout autre système, quel qu'il soit, impliquera la collaboration directe du contribuable avec l'Administration ; car je vous défie d'édifier un impôt sur le revenu qui n'implique pas un échange presque continu de renseignements entre le contribuable et l'Administration. Il n'y a pas un ministre des Finances qui ne vous dirait ce que je vous répète en ce moment.

« Vous n'avez pas le droit d'exposer le trésor public à de tels aléas, et je n'aurais ni le sentiment de mes devoirs, ni le souci de ma responsabilité, si je m'associais de près ou de loin à de telles imprudences. »

Et qui donc tenait ce si sage et si ferme langage? Cela se passait le 4 juillet 1901. L'auteur de ces paroles c'était donc le ministre des Finances du cabinet Waldeck-Rousseau, c'était M. Joseph Caillaux lui-même, l'auteur et le défenseur acharné que vous avez connu depuis, du projet de loi d'impôt sur le revenu.

Ah! Messieurs, c'est une bien belle chose que la suite dans les idées et le courage en politique; c'est peut-être pour cela que c'est si rare.

Tout autre a été l'attitude d'un autre parlementaire, fort expérimenté aussi celui-là, en matière de finances, mais dont les opinions ne varient pas au gré des circonstances et surtout au gré de l'ambition, puisqu'il a fièrement refusé le ministère des Finances pour ne pas prêter les mains à la politique financière d'une majorité qui ne sait pas résister à la poussée socialiste.

On ne nous fera, tout de même, pas passer M. Raymond Poincaré, — c'est le bon citoyen dont je tiens à signaler ici la courageuse attitude, — pour un esprit rétrograde, pour un réactionnaire. Eh bien! voici comme il jugeait naguère le projet de M. Caillaux :

« Le projet actuel constitue un effroyable danger pour nos finances publiques... Il amènera la perte des recettes et l'oppression des contribuables moyens. C'est un péril pour la fortune nationale et pour la République... Je suis convaincu qu'il s'ensuivrait un soulèvement formidable dans le pays. »

Mais, Messieurs, pour éviter cette révolte que M. Poincaré considère lui, comme inévitable, si la prétendue réforme fiscale vient à être votée définitivement, il suffirait que les commerçants et les industriels, sortant enfin de leur apathie, fissent entendre leur voix, parlassent haut et ferme. Et, alors, on s'apercevrait de leur existence et vous pouvez être assurés que l'on tiendrait désormais compte de leur opinion avant le vote de toute loi fiscale ou sociale. Le salut, Messieurs, est en vous et n'est pas autre part.

Je sais bien que, lorsque l'on combat ces fameuses réformes fiscales et sociales, qui font si bien sur les programmes électoraux, on a un peu l'air d'un réactionnaire. Bah! il ne faut pas avoir la peur des mots : « On est toujours, comme dit l'autre, le réactionnaire de quelqu'un. » Quand les républicains tentaient de renverser l'Empire, et, pour cela, de préparer les esprits à la restauration de la République, c'étaient eux, les réactionnaires de ce temps-là.

En revanche, on obtient aisément le titre de politique avancé, d'homme de progrès, quand on paraît s'occuper plus particulièrement des intérêts des ouvriers et des employés, en ayant bien soin d'ajouter que l'on ne fraye pas avec la classe des capitalistes, que l'on désigne tout uniment par le terme d'exploiteurs. Et c'est, Messieurs, vous ne l'ignorez pas, le meilleur moyen de réussir en politique, le socialisme est devenu une carrière, du moins pour quelques-uns.

Je veux bien que parmi les hommes qui s'affublent de cette épithète politique, il y ait des esprits généreux; oh! je leur accorde toutes les qualités du cœur, si l'on y tient, mais ce que je leur dénie, c'est le sens politique, c'est le sentiment de la vraie liberté.

Messieurs, il n'est pas possible, je crois, il n'est pas même permis d'élever un doute sur ce point : tout progrès de ce qu'on est convenu d'appeler la civili-

sation est toujours le signe d'une moins grande dépendance ^{de l'homme} à l'égard de l'homme, comme aussi de relations plus affectueuses entre eux, la vraie amitié, suivant le mot d'un célèbre philosophe de l'antiquité, ne pouvant exister qu'entre égaux.

Etre indépendant, le devenir quand on ne l'est pas encore, le rester quand on l'est déjà, c'est le bonheur auquel tout homme de cœur aspire, le seul réel, à vrai dire, parce qu'il n'y a pas de bonheur sans liberté et que même le bien-être, qui n'est qu'un degré inférieur du bonheur, n'est pas enviable dans la servitude.

Nous estimons donc que l'homme doit être l'artisan de son propre bonheur et qu'il n'y a droit qu'à cette condition.

Ainsi il n'y a pas de contestation possible sur ce point : les individus, comme les nations, vont à la liberté. Donc, toute doctrine politique, qui méconnaît cette vérité, corroborée par toute l'histoire de l'humanité et préconise, comme un système de progrès social, la réglementation des rapports des citoyens entre eux par quelque puissance que ce soit, est une doctrine de réaction, de régression, pour mieux dire, car elle est un retour vers le passé et même vers un très lointain passé.

Mais la liberté suppose chez les individus et, partant, chez la nation tout entière une éducation de plus en plus élevée. D'autre part, s'il est vrai qu'elle s'évanouit dès qu'on la veut réglementer, il y a lieu de l'organiser, puisque, dans les rapports des citoyens entre eux, la liberté de l'un commence et finit où finit et commence la liberté de l'autre.

Oh ! nous sommes ici, Messieurs, sur un terrain bien solide, car les vérités, que je viens d'exprimer, sont si bien reçues de tous les hommes de bon sens en tous pays, qu'elles en sont devenues des banalités. Cependant apportez ces mêmes principes, ces mêmes vérités dans un débat politique, vous voyez les esprits autoritaires, que ce soient des partisans arriérés des régimes déchus ou des théoriciens de cette cité idéale de l'avenir où tous les hommes doivent jouir d'un égal bonheur, vous les voyez tout aussitôt fuir sur ce point toute discussion, sans doute parce qu'ils se doutent trop bien qu'ils y seraient infailliblement battus.

C'est pourquoi, Messieurs, vous ne devez jamais, si vous voulez combattre efficacement les partisans, d'où qu'ils viennent, de l'intervention, de l'ingérence de l'Etat dans les rapports entre particuliers, abandonner ce terrain où vous restez inattaquables.

Il vous faut défendre la liberté sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de la liberté de conscience, de la liberté politique, ou encore de la liberté du travail.

Rappelez-vous donc maintenant, Messieurs, la définition de l'Etat telle que je la donnais tout à l'heure, l'idée de l'Etat telle que se la font des esprits élevés, des politiques expérimentés tels que Challemeil-Lacour ou M. Aristide Briand ; dites-vous maintenant que c'est un droit pour vous de vous opposer à tout empiètement de l'Etat sur votre liberté individuelle. Et voyez les conséquences que vous êtes en droit de tirer de cette conception de vos droits, comme hommes et comme citoyens !

L'Etat ne s'est malheureusement pas confiné dans son rôle, qui est d'assurer la sécurité des citoyens et qui est pourtant déjà assez difficile à remplir. Et c'est

un peu la faute de tout le monde : « C'est toujours vers l'Etat que l'on se tourne », M. Briand a bien raison.

Alors l'Etat, et avec lui les municipalités, suivant son exemple, ont multiplié leurs attributions ; ils sont devenus commerçants et industriels. C'est l'Etat qui nous vend le tabac et les allumettes, tandis que les municipalités nous fournissent l'eau et le gaz. C'est l'Etat qui exploite les chemins de fer, ou du moins qui, ayant commencé à en exploiter une partie, n'a plus de raison pour ne pas exploiter tout le reste de nos lignes. Si l'on n'y met pas le holà, demain l'Etat nous vendra de l'alcool et se chargera même de le produire ; il monopolisera les assurances, et c'est lui qui nous garantira contre tous les risques.

Et c'est ainsi que, peu à peu, le nombre des fonctionnaires, — car il en faut pour tant de services, — devient une armée immense, une armée d'un million d'hommes.

Mais pourquoi tous ces monopoles ? Au lendemain de l'Année terrible, quand il fallut à tout prix trouver des ressources, refaire les forces de la France, alors, pour une situation exceptionnelle, on comprend qu'on ait eu recours à des ressources exceptionnelles, par exemple à tel ou tel monopole. Cela n'aurait dû être qu'une institution provisoire. Et cela menace de devenir un système.

Et j'en dirai tout à l'heure la raison.

Cependant, tout de suite, je tiens à vous faire remarquer comme cette conception de l'Etat va à l'encontre de l'opinion des législateurs de la Révolution.

L'article 7 de la loi votée, le 2 Mars 1791, par l'Assemblée Constituante dit ceci :

« Art. 7. — Il sera libre à toute personne de faire tel négoce, d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon ; mais elle sera tenue auparavant de se pourvoir d'une patente et d'en acquitter le prix. »

Ce qui revient à dire que, dans la pensée des Constituants, ce n'est pas le rôle de l'Etat d'exercer un négoce ou une industrie, un art ou un métier, c'est l'affaire des particuliers. Toutefois, pour assurer les rares services publics qui incombent à sa charge, l'Etat prélève sur toutes ces professions un impôt par le moyen de la patente.

Car c'est l'impôt qui doit être la seule source des revenus publics, la seule qui ne soulève aucune objection, à la condition, bien entendu, qu'il ne soit pas inquisitorial et qu'il soit justement réparti.

Et cette doctrine des Constituants était une réaction contre le système fiscal de l'ancien régime, qui, lui, échappait à toute doctrine. On n'avait alors qu'un but : se procurer des ressources par tous les moyens, parmi lesquels les monopoles. En est-il un plus odieux que celui de la gabelle qui mettait aux mains de l'Etat la vente d'un des produits les plus indispensables à l'alimentation des citoyens ? Et vous n'ignorez pas que la tyrannie de l'Etat en l'occurrence allait jusqu'à fixer la quantité de sel que chaque sujet du roi serait obligé d'acheter.

Les Constituants se rappelaient encore les essais de l'abbé Terray pour établir le monopole du Commerce des Blés. Car l'idée des monopoles est, vous le voyez, une vieille idée de la monarchie absolue. Et ce serait nous, les partisans, les défenseurs acharnés de la liberté, qui serions des réactionnaires !

Mais enfin, les profonds politiques qui nous proposent aujourd'hui d'établir ou, plus justement de rétablir le système des monopoles d'Etat, ont bien leur raison : Laquelle?

C'est, Messieurs, que l'Etat, oubliant le rôle très simple qui est le sien et que nous avons défini tout à l'heure, ne se bornant plus à garantir la sécurité des citoyens, a entrepris, sous la poussée de l'esprit socialiste, de devenir, ce qui est une utopie, comme l'ont assez prouvé les philosophes individualistes tels que Challemeil-Lacour, une grande société destinée à assurer tous les biens et à guérir tous les maux.

Et c'est à cette conception que nous devons cet ensemble de lois sociales qui n'ont qu'un léger défaut, c'est qu'elles ne peuvent être appliquées qu'au prix de sacrifices énormes imposés aux contribuables. Et l'impôt ne donnant plus assez, le monopole est devenu le seul moyen de permettre l'application des lois sociales.

On ne s'en cache pas et l'on trouve cela tout naturel. Et, si vous manifestez quelque appréhension, on vous répond : « Mais où trouverez-vous des ressources pour faire entrer dans le domaine des réalités, par exemple, cette belle loi sociale des retraites ouvrières et paysannes ? »

J'ai bien le regret de le dire, mais, quant à moi, je ne partage aucunement l'admiration des parlementaires, qui ont voté cette loi, pour le système qu'ils ont adopté et qui nous ménage de terribles surprises, pas plus, du reste, que je ne m'enthousiasme pour la plupart des autres lois ouvrières.

D'abord, pourquoi des lois ouvrières? Est-ce qu'il doit y avoir, par définition même, d'autres lois que des lois générales, qui s'appliquent indistinctement à tous les citoyens?

Cette conception de lois de privilège, n'est pas autre chose qu'une conception monarchique; elle ne s'explique, en effet, que chez les nations de l'antiquité ou de l'ancien régime, où tous les habitants du pays n'étaient pas égaux devant la loi, où ils étaient divisés en classes, en patriciens et en plébéiens, en nobles, en bourgeois et en manants. Cela est si vrai, que les orateurs socialistes, oubliant qu'il y a eu en France une révolution qui a supprimé les classes de la société, en établissant l'égalité civile entre tous les citoyens, ont tout le temps à la bouche ce mot de classe : la classe capitaliste, la classe ouvrière.

Mais ces lois sociales, ces lois ouvrières qui n'ont point l'heur de nous enthousiasmer nous-mêmes ont-elles au moins le don de satisfaire les ouvriers, les employés eux-mêmes?

Mais, pas le moins du monde! Vous savez, Messieurs, que cette loi des retraites, pour laquelle on n'a pas encore trouvé les ressources fiscales indispensables, est déjà pour le monde des ouvriers et des paysans une immense déception. Et elle n'est pas encore entrée en vigueur!

Et cette fameuse loi du repos hebdomadaire? Ah! Messieurs, permettez-moi ici un souvenir personnel. C'était au début de l'application de la loi. Je me trouvais, rue Montmartre, un dimanche matin, où je venais de rencontrer quelques ouvriers typographes que j'avais eus pour collaborateurs, du temps où j'étais secrétaire de la rédaction du *Siècle*. Et c'est ainsi que je pus entendre une discussion qui avait lieu dans un groupe d'ouvriers qui discutaient ferme sur cette

réforme sociale du repos hebdomadaire. Il y avait là un ouvrier d'une cinquantaine d'années qui causait avec un jeune, celui-ci très grand admirateur de la nouvelle loi : « Mon petit, disait l'ainé, si tu étais à ma place, tu raisonnerais sans doute tout autrement. Moi, je gagne 9 fr. 50 par jour ; 52 fois 9 fr. 50, eh bien, dans une année ça approche de 500 francs. Crois-tu que ce sera le patron qui, maintenant, me payera ces 52 journées que je ne vais pas lui fournir ? Je pouvais mettre cette somme de côté tous les ans. Ta loi est faite, dit-on, pour que je me repose. Eh bien, moi, si je voulais ne me reposer que dans dix ans ! Le bonheur qu'il nous font, tes députés, avec leurs lois, veux-tu que je te dise ce que c'est, eh bien ! c'est de la misère ! » Et le jeune ouvrier, je dois l'avouer, avait l'air, en écoutant ces paroles, de reconnaître qu'il était peut-être bien, lui aussi, la dupe de prétendus réformateurs.

C'est ainsi qu'en prétendant faire le bonheur des ouvriers, le plus souvent par des moyens empiriques, sans tenir compte de l'expérience et de la raison, les théoriciens du bonheur universel précipitent eux-mêmes la faillite de leurs superbes théories. Mais ils continuent et ils continueront, n'en doutez pas, jusqu'au bord de l'abîme, entretenant entre patrons et ouvriers un état d'animosité, quelquefois même de guerre, dont la fin serait pour eux la fin de leur carrière, ce qu'ils veulent à tout prix empêcher. Eh bien, Messieurs, je dis que le moment est venu pour vous d'organiser contre ces empiriques, contre ces charlatans de la politique, contre ces nouveaux démagogues la défense sociale, non-seulement pour protéger vos propres intérêts qui sont tout aussi respectables, et beaucoup plus respectables que ceux de ces Messieurs, mais encore pour sauver vos employés et vos ouvriers de cette tyrannie des meneurs attirés de la C. G. T.

« Le droit que, sur cent ouvriers en grève, un seul a de travailler, a très bien dit Waldeck-Rousseau, est aussi sacré que celui des quatre-vingt-dix-neuf autres à faire grève. »

Les « gréviculteurs » de la C. G. T. ont, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, une tout autre conception de la liberté individuelle. Si, pour une raison aussi respectable qu'est l'obligation pour le chef d'une nombreuse famille d'assurer du pain à sa femme et à ses enfants, et pour lui-même encore ou pour tout autre, de se préparer, sous peine de perdre tout crédit, à faire face à des échéances prochaines ; si encore, parce qu'ils se trouvent satisfaits, ou peu s'en faut, des conditions de travail qui leur sont faites, une minorité d'ouvriers entendent continuer leur collaboration à leur patron, les voici déclarés traîtres, tout d'abord par des gens qui, eux, ne travaillent jamais et, à la suite de ceux-ci, par d'autres dont le travail est plutôt intermittent. Et des traîtres, se dit-on, n'est-il pas conforme à la justice, à la saine morale, qu'on les pourchasse et qu'on les traite sans merci ? Alors c'est la « chasse aux renards » qui s'organise et dont les excès, en ces derniers temps, ont fini par révolter l'opinion publique.

Mais cela suffit-il que, sous la pression de l'opinion, des tribunaux correctionnels aient enfin frappé de peines sérieuses les auteurs des pires actes de violence ? Il faut que la répression rigoureuse des atteintes à la liberté du travail devienne la règle. Jamais il n'a été plus besoin qu'en ces cas de textes de loi formels et précis.

Ce ne sont pas les patrons seuls qui ont intérêt ici à voir se substituer à des articles imprécis et vagues des articles d'une parfaite clarté, ce sont aussi bien ces ouvriers qui, pour n'avoir pas voulu accepter la grève, se trouvent, à moins qu'ils ne prennent le parti de se faire justice eux-mêmes, livrés aux vengeances de véritables malfaiteurs, et c'est encore tout le reste du public, c'est-à-dire la grande masse de la nation à qui l'Etat, nous l'avons montré, est, par essence même, tenu de garantir la sécurité et, entre autres formes de la sécurité, l'ordre dans la rue.

Mais où éclate, Messieurs, avec le plus révoltant cynisme, le mépris que professent pour la liberté individuelle les meneurs de la C. G. T. c'est dans le boycottage qu'ils décrètent, à l'heure qui leur plaît, contre tel ou tel établissement industriel ou telle et telle maison de commerce.

Dans des affiches, qui ne sont le plus souvent qu'un tissu d'outrages et de calomnies, les noms des patrons de ces maisons y sont cités en toutes lettres, accompagnés des plus grossières injures; en revanche, ce qui manque toujours au bas de l'affiche — admirable signe de prudence de gens si insolents! — ce sont les noms des insulteurs, des calomnieurs. Cela se termine généralement par cette signature, encore moins intelligible que si elle était illisible : LE COMITÉ. Peut-être y a-t-il là comme un besoin de rappeler le fameux Comité des Dix de Venise, qui, lui aussi, agissait et frappait dans l'ombre.

Donc, quand nous parlons de tyrannie syndicale, peut-on soutenir, en vérité, que le terme soit exagéré?

Eh bien, je dis qu'il faudra qu'à l'avenir le Comité se découvre. Et, pour que ce résultat soit obtenu, un moyen bien simple s'offre déjà à la justice : Est-ce qu'il n'y a pas toujours un nom sur l'affiche, celui de l'imprimeur? Qu'on apprenne à cet industriel que désormais, si les noms des membres du prétendu Comité ne figurent pas à côté du sien sur le factum qu'il aura imprimé, c'est lui qui aura à répondre, à lui tout seul, des diffamations qui y sont contenues. Qu'il sache encore que, dans tous les cas, il sera toujours poursuivi comme complice des diffamateurs; oh alors! soyez bien persuadés, Messieurs, qu'on ne trouvera plus qu'avec beaucoup de peine et beaucoup de ruse une presse sur laquelle tirer ces abominables provocations.

Je sais bien que, pour parer au danger d'être pris et ensuite rudement punis, certains imprimeurs, braves à l'égal de ces Comités occultes dont l'argent seul les intéresse, négligeront d'apposer leur nom sur les affiches. La chose ne va pas sans péril, car l'imprimeur court grand risque d'être retrouvé et il sera ainsi exposé, pour un double délit, à une peine encore plus forte. Mais, au cas où aucun nom n'apparaît sur l'affiche, où personne n'est plus là pour en répondre, le devoir de la police est tout tracé; elle est tenue d'arracher les affiches aussitôt que posées. Et ce serait déjà pour les chefs des maisons à qui l'on a voulu porter dommage, un commencement de protection.

Mais ils ne sauraient se contenter de si peu. Messieurs, dans les pays, comme l'Angleterre par exemple, où la liberté individuelle est considérée comme un des biens les plus sacrés qui soient pour l'homme, la loi est impitoyable pour les

calomniateurs. Là, le calomnié est véritablement protégé par la loi; il peut réellement atteindre celui qui a lui-même voulu sa perte; il ne dépend que de l'offensé de ruiner l'auteur de l'offense, s'il a affaire à un individu fortuné, ou de le faire condamner à une longue détention, s'il a en face de lui un homme incapable de réparer par de forts dommages-intérêts le mal qu'il a voulu causer.

Et rien n'est plus conforme à l'équité.

Pourquoi n'imiterions-nous pas l'exemple de nos bons voisins?

Je ne voudrais pas, Messieurs, fatiguer plus longtemps votre attention en vous énumérant d'autres raisons que vous avez aujourd'hui de ne plus hésiter à mener bataille pour la défense de vos intérêts lésés par tant de causes. Il aura suffi, je crois, que j'aie exposé les plus importantes.

Mais pour bien combattre, Messieurs, pour n'être jamais surpris par l'adversaire, il faut posséder une bonne arme, et l'avoir toujours à sa disposition. Pour agir sur l'opinion publique, il faut pouvoir se faire entendre de tout le pays. Or, l'arme la plus puissante de nos jours, vous le savez tous, c'est la grande presse, c'est le journal quotidien, qui pénètre en tous lieux et y porte la parole autorisée, soit de l'homme politique, soit de l'homme de lettres, soit de l'homme de sciences, soit encore du négociant ou de l'industriel.

Cet organe, à cette heure, n'existe pas. Vous aurez beau chercher, et nous avons cherché, de hauts représentants du Commerce et de l'Industrie et moi, et nous n'en avons pas trouvé. Il est trop facile d'en donner les raisons; pour certains organes de presse, qui semblent n'être dirigés que par des marchands de papier, il n'y a qu'un but à poursuivre, se vendre, se vendre beaucoup, à centaines de milliers d'exemplaires; tout est là. Et, pour y parvenir, on n'a trouvé qu'un moyen, mais il est bon : chercher le plus de scandales et de crimes à offrir en pâture à un public que l'on semble vouloir corrompre, comme les empereurs de la décadence romaine offraient des spectacles horribles de cruauté au peuple de Rome, pour qu'il ne se révoltât pas contre un régime inique. Et vous savez que dans cette presse, il est tel organe, encore plus audacieux que les autres qui, pour être bien assuré d'avoir un beau scandale à offrir à ses lecteurs, le crée de toutes pièces, quitte à déshonorer les plus honnêtes gens du monde. Parmi les autres organes de la presse, qui ont à la fois le respect d'eux-mêmes et celui de leurs lecteurs il faut bien dire que leurs directeurs ne se soucient point de se lancer dans des campagnes qui exigent autant d'énergie que de talent de la part de la rédaction; ils aiment la vie calme et, par tempérament ont, sinon la peur des coups, du moins l'horreur de la bataille.

Cependant, Messieurs, pour vous défendre contre la politique étatiste de nos jours et contre les entreprises du socialisme, il vous faut bien un organe de combat et c'est ce qu'ont déjà si bien compris d'abord de hauts représentants de l'Industrie et du Commerce de la province et de Paris, quand ils m'ont vivement encouragé à persister dans le projet que je leur avais soumis d'un grand organe quotidien, politique et littéraire, à l'égal des autres, mais qui aurait pour caractère particulier de prendre vigoureusement en mains cette défense sociale dont tout le Commerce et l'Industrie ont un si urgent besoin.

Il me semble, Messieurs, que je viens d'en dire assez pour que vous connaissiez la ligne politique que j'entends donner à ce nouveau journal qui arborera ce titre qui est, à lui seul, tout un programme,

L'Indépendance

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIALE

Presque toutes les personnes auxquelles je viens de faire allusion sont déjà actionnaires, et toutes m'ont promis leur concours sous toute forme. C'est que, Messieurs, si ces personnes approuvent hautement mon programme, elles ont été aussi mises, dans des conversations particulières que nous avons eues ensemble, au courant de procédés tout nouveaux, que j'ai, pendant de longs mois, plus justement pendant plusieurs années, étudiés pour mener mon entreprise au succès. Il serait fort maladroit de ma part, et beaucoup de ces personnes m'en ont vivement détourné, d'exposer publiquement à l'avance comment j'entends diriger ce journal et le rendre le plus intéressant possible pour tous les lecteurs, qu'ils s'attachent plus particulièrement aux questions politiques, économiques, littéraires ou artistiques. Depuis le jour où l'émission des actions de *L'Indépendance* et de *La Semaine Illustrée*, qui en sera le complément nécessaire, a commencé, mon plan n'est plus ma propriété particulière, il appartient tout autant à mes actionnaires qu'à moi.

Cependant, Messieurs, si je dois me taire sur les dispositions toutes nouvelles que j'entends donner au journal que je fonde, sur la manière que j'ai trouvée, de l'avis de personnes bien qualifiées pour en bien juger, de rendre cet organe vivant, intéressant et utile, il m'est bien permis de vous montrer par un exemple, choisi entre plusieurs, que ce nouveau journal sera pour les industriels et les commerçants un auxiliaire précieux.

Vous n'ignorez pas que ce qui a le plus manqué jusqu'en ces derniers temps à notre commerce d'exportation, qui prend d'année en année une importance de plus en plus grande, c'est d'être exactement renseigné sur les débouchés qu'il peut trouver à l'Etranger, c'est de recevoir chaque jour des informations rapides et sûres.

Notre gouvernement, en exigeant, en ces dernières années, pour les examens des aspirants consuls, des connaissances commerciales approfondies des candidats, en créant des emplois d'attachés commerciaux à l'étranger, a déjà répondu en partie aux justes réclamations du Parlement et du monde des affaires. Mais il ne suffit pas que notre Commerce et notre Industrie aient la possibilité d'être désormais exactement renseignés sur les moyens de trouver des sources de nouvelle richesse qui se présentent pour eux au dehors, il importe qu'ils le soient réellement.

Et c'est le rôle d'un grand journal quotidien de leur apporter ces renseignements au fur et à mesure qu'ils parviennent en France.

« Que de fois, déclarait à la tribune du Sénat, le 3 décembre 1908, le très distingué ministre du Commerce d'alors, M. Jean Cruppi, que de fois, quand j'en ai eu l'occasion, n'ai-je pas dit aux représentants de la presse : *« Ouvrez donc, d'une manière suivie, une rubrique économique consacrée à l'information commerciale, à la discussion de ces grands intérêts auxquels est lié l'avenir du pays. Faites une part de plus en plus large aux affaires industrielles et commerciales. »*

Et il ajoutait : « Je ne suis pas toujours écouté. » Il aurait pu dire plus exactement, s'il n'avait craint de contrister ces représentants de la presse : « Je ne suis jamais écouté. »

C'est que la plupart des journaux actuels ont été conçus pour la défense ou la satisfaction de tout autres intérêts, qui sont loin de se confondre avec l'intérêt général.

Vous voyez donc bien, Messieurs, que je ne m'abuse pas en vous promettant un organe nouveau, dont vous avez réellement besoin, parce qu'il sera rédigé par des hommes bien qualifiés pour défendre vos intérêts.

Messieurs, je vous rappelais, au cours de cette conférence, un mot très juste de M. Gustave Le Bon : Depuis vingt ans, à son avis et au vôtre, ce n'est pas douteux, vous êtes continuellement victimes de cette peur que trop de nos parlementaires éprouvent de ne jamais paraître assez démocrates et qui leur fait voter des lois qui sont pour vous vexatoires, et qui ne sont nullement profitables à ceux pour qui elles sont faites.

Mais, si vous voulez avoir raison de cette peur des gouvernants et des parlementaires, c'est à la condition, à la seule condition de n'avoir pas peur vous-mêmes et de vous montrer.

Car ce n'est que lorsque l'on n'a pas peur de combattre que l'on peut compter sur la victoire, que l'on mérite de triompher et que l'on triomphe presque toujours.

IMPRIMERIE WALTENER & Cie

2, PLACE DU CAIRE, PARIS
